

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019**

Objet : **TARIF NATIONAL UNIQUE DE LA PRESTATION DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

*Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire*

L'Assemblée Générale de CCI France du 29 janvier a considéré nécessaire de faire évoluer la norme CFE à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Dorénavant, le tarif national unique de la prestation facturée est de 70€ net (au lieu de 60€ net).

Il vous est demandé de bien vouloir valider cette modification de tarif national unique de la prestation facturée du CFE à 70€ net.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, valide la modification de tarif national unique de la prestation facturée du CFE à 70€ net.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	32
- Nombre de Membres présents .....	17
- Nombre de voix pour .....	17
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

